

Déclaration de politique sociale 2024-2030 du CPAS de Flémalle

Le CPAS de Flémalle inscrit son action dans un contexte marqué par des défis majeurs sur les plans socio-économique, financier et institutionnel. Ces réalités influencent profondément les conditions de vie de la population locale et orientent les priorités stratégiques pour la législature en cours.

Contexte socio-économique

La précarité s'intensifie, touchant un nombre croissant de ménages. L'économie belge fait face à des turbulences, entre inflation persistante, instabilité des marchés de l'emploi et croissance économique ralentie. De plus, conséquence des négociations au niveau du Gouvernement fédéral, le CPAS doit se préparer à une arrivée significative d'un nouveau public qui sera prochainement exclu des mécanismes de soutien organisés par les autres niveaux de pouvoir.

Contexte financier

Les finances publiques sont désormais sous forte pression, avec des coupes budgétaires affectant notamment les services publics. Ces restrictions compromettent la capacité des CPAS à répondre aux besoins croissants des citoyens ; ce qui nécessite aujourd'hui, plus encore qu'hier, des choix stratégiques et une gestion optimisée des ressources disponibles.

Contexte institutionnel - L'impact de la déclaration de politique fédérale pour les CPAS

Ce qui n'était encore qu'un risque hypothétique devient un problème sérieux auquel il convient de se consacrer avec la plus grande diligence. A ce stade, nous ne connaissons pas encore actuellement la contribution de l'Etat fédéral vers les CPAS dans le cadre de la réforme des allocations de chômage et, par voie de conséquence, de la charge additionnelle potentielle pour la Commune. Nous ne connaissons pas non plus le nombre actuel des bénéficiaires des allocations de chômage qui solliciteront une aide au CPAS. Toutefois, sur pied des ordres de grandeur et des analyses diverses, nous risquons de dépasser le chiffre de 1.000 bénéficiaires du RI.

La situation actuelle est malaisée dès lors qu'il n'est pas possible à ce stade de déterminer précisément le nombre de chômeurs concernés, leur statut ainsi que, par voie de conséquence, le taux de remboursement du RI. Par ailleurs, cette réforme entraînera indubitablement également une augmentation des dépenses de personnel, de locaux et de fonctionnement en général en plus du coût des aides sociales de ces nouveaux dossiers, de même que l'arrivée d'un nouveau public qui n'aura pas droit au RI mais qui viendra tout de même solliciter des aides sociales auprès du Centre.

Missions du CPAS

Le CPAS de Flémalle, en vertu de l'article 23 de la Constitution belge, de la Loi organique des CPAS et de la Loi sur le droit à l'intégration sociale, a pour mission fondamentale de permettre à chaque citoyen de vivre dans la dignité. Cette mission s'articule autour de deux axes principaux :

- Soutien et accompagnement social : fournir un soutien immédiat aux citoyens en difficulté afin de répondre à leurs besoins essentiels ;
- Émancipation sociale : encourager l'autonomie des bénéficiaires pour qu'ils ne dépendent plus du CPAS ou de la sécurité sociale.

Cadre légal des CPAS

Les actions du CPAS sont encadrées par plusieurs dispositions juridiques :

- La Loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, qui définit leur rôle et leur fonctionnement ;
- La Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, qui établit les modalités de soutien aux citoyens ;
- La Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- La Charte de l'assuré social, qui garantit les droits des citoyens dans leurs interactions avec les institutions sociales.

Ces bases légales assurent que le CPAS opère dans le respect des principes de justice sociale, de transparence et d'équité, tout en adaptant ses actions aux réalités locales.

En tant que dernier maillon de la sécurité sociale belge, le CPAS a la responsabilité d'intervenir pour des bénéficiaires qui se trouvent exclus de toutes les autres formes de soutien et qui présentent souvent des détresses multiples résultant d'un parcours de vie souvent très agité.

Malgré un contexte socio-économique et financier difficile, le CPAS affirme sa volonté de continuer à placer le bénéficiaire au centre de l'accompagnement et de ne pas se cantonner uniquement aux « ayant-droit », à savoir les bénéficiaires du RI, les exclus ou encore les personnes en marge la société. Toutefois, la solidarité s'accompagne d'une responsabilité partagée. Chaque bénéficiaire est attendu pour fournir les efforts nécessaires afin d'atteindre son émancipation sociale. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux continueront à être mobilisés et soutenus dans leur action afin d'accompagner au maximum les bénéficiaires, mais en cas de non-respect des engagements pris, des sanctions adaptées pourront être appliquées. Cette approche vise à encourager une participation active et responsable des citoyens dans leur parcours d'insertion.

La présente déclaration de politique sociale reflète une vision ambitieuse et solidaire empreinte de justice sociale.

Les raisons de la pauvreté sont multiples et découlent d'histoires de vie propres à chacun. Dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté, le CPAS, indépendant et en synergie avec la Commune, constitue la pierre angulaire de cette politique essentielle au niveau local. Il est le garant de la protection sociale et de la solidarité.

Afin de combattre l'exclusion sociale et favoriser l'émancipation, le CPAS de Flémalle a mis en place au fil du temps un panel large et diversifié d'actions afin que chaque personne puisse vivre dignement. Par ailleurs, et l'actualité est là pour le rappeler, les attentes à l'égard des pouvoirs publics sont aujourd'hui particulièrement fortes, à Flémalle comme ailleurs, que ce soit en termes d'économies d'énergie ou encore d'accès au logement.

Et c'est bien le défi qui s'impose à toutes les autorités politiques locales que de dégager des axes politiques qui permettront de répondre à ces attentes de la façon la plus juste et la mieux appropriée, tout en veillant à atteindre le meilleur équilibre dans l'affectation des ressources pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.

Ainsi, au rang des orientations politiques portées par le présent programme, le CPAS de Flémalle entend prioritairement que la dimension sociale transcende son action et que celle-ci impose, dans l'ensemble de ses initiatives et projets, une attention toute particulière pour les publics les plus fragilisés.

Dans un contexte de raréfaction des moyens budgétaires, le Conseil de l'Action sociale souhaite tout particulièrement continuer à développer les atouts du CPAS, lesquels consistent assurément dans sa dimension plurifonctionnelle et dans le panel des services qui y sont offerts. Il s'agira ici de valoriser cette richesse spécifique par une meilleure visibilité et une plus grande proximité des services, ainsi que par le maintien des politiques essentielles que sont l'aide sociale, l'économie sociale, l'emploi, le logement, l'énergie ou encore la médiation de dettes.

Eu égard à son rôle fondamental en matière de cohésion sociale, le Conseil de l'Action sociale souhaite continuer à maintenir et développer une aide sociale complète par le CPAS, visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution. Dans ce cadre, il souhaite continuer à privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire. Il souhaite également insister sur la prévention plutôt que sur les aides a posteriori et travailler de façon structurelle par rapport aux difficultés de ses bénéficiaires.

Sur pied de l'adoption récente de la nouvelle déclaration de politique fédérale, le Conseil accordera une attention toute particulière au suivi intensif de ses bénéficiaires en vue de les insérer le plus rapidement possible vers l'emploi. Plus encore dans le contexte actuel, le dispositif article 60 sera amplifié partout, tant au niveau des partenaires publics que privés. En parallèle, toujours avec l'objectif d'une insertion professionnelle durable, le CPAS va déployer davantage les aides à l'emploi comme l'article 61, le SINE ou les autres aides accessibles généralement aux demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, la responsabilité du CPAS est d'amener notre public à concevoir un projet professionnel et à mettre tout en œuvre pour le réaliser. Or, pareille politique n'est possible que grâce à un accompagnement de qualité préalable à la mise à l'emploi et pendant celle-ci. Nous prendrons des contacts avec les acteurs privés et publics de la commune ou de la région proche afin de favoriser la remise à l'emploi des bénéficiaires sans emploi. Nous conditionnerons, autant que faire se peut, les octrois d'aide, soit à la remise à l'emploi du requérant ou à sa réactivation.

Chaque fois que cela sera possible, notre CPAS soutiendra l'activation sociale en aidant les bénéficiaires du DIS à trouver un emploi. Pour le Conseil, l'obtention d'un emploi permet à la personne de disposer de ressources suffisantes et, par conséquent, de ne plus être à charge de la collectivité. La disposition au travail sera appréciée de manière raisonnable et en fonction de la situation personnelle de chaque demandeur. Elle sera imposée sauf raisons de santé et/ou d'équité.

Le CPAS soutiendra les étudiants tout au long de leur cursus. Leurs résultats scolaires seront suivis de près par la Cellule étudiants et le Comité Spécial du Service Social. Cependant, le Conseil veillera prioritairement à faire intervenir la solidarité familiale : l'intervention du CPAS envers les étudiants doit rester résiduaire.

Le PIIS auparavant seulement obligatoire pour les 18-25 ans a été généralisé fin 2016 à tous les bénéficiaires du RI. Il permet d'accompagner et d'évaluer le bénéficiaire tout au long de son DIS. Le PIIS est un véritable contrat passé entre le CPAS et le bénéficiaire où chaque partie doit être active

afin de respecter les engagements pris de part et d'autre : il établit les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale (pour lequel l'emploi n'est pas encore possible ou souhaitable dans un premier temps) et/ou professionnelle (pour l'obtention d'un emploi) de tout bénéficiaire du DIS.

Le PIIS est un outil de responsabilisation des bénéficiaires du RI pour une réintégration dans la société. Le Conseil accordera les moyens nécessaires à la mise en œuvre des PIIS et en évaluera les résultats.

En matière d'aide sociale, le CPAS accordera la forme d'aide la plus appropriée. Elle s'appréciera en fonction du cas d'espèce afin de répondre au mieux aux besoins du demandeur et de sa famille. Cette aide sera matérielle ou en nature, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Des avances sur allocations sociales seront accordées pour les personnes en état de besoin (salaire, allocations d'insertion, handicap, etc.). Le Comité spécial du Service Social veillera à leur récupération.

Par ailleurs, ce dernier veillera à prendre ses décisions d'octroi d'aide avec un souci d'impartialité et d'équité. Il sera basé sur le rapport social et les propositions du travailleur social. Les enquêtes sociales seront menées avec bienveillance. Elles ne comprendront que les éléments déterminés par la loi et les renseignements utiles à la prise de décision d'octroi d'aide ou non. Le CPAS soulignera auprès de chaque demandeur d'aide l'importance de collaborer et de communiquer tout changement de situation. La confiance doit être de mise entre chacune des parties. En cas de manque de collaboration, le Conseil privilégiera le dialogue plutôt que les sanctions éventuelles, mais ne les exclura pas.

Le Fonds Social Européen Plus(FSE+) fournit gratuitement des vivres et produits d'hygiène à disposition du CPAS qui les distribue aux ménages en difficultés. Tout en respectant le prescrit du précédent plan de gestion, et en dépit de l'absence d'un financement structurel en la matière, le CPAS maintiendra le service de l'aide alimentaire localisé rue de l'Ermitage, 16, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles, d'agents engagés temporairement dans un but de réinsertion, tout en comptant sur la présence d'un agent communal mis à disposition du Centre pour le volet logistique. Le service social veillera à orienter les personnes vers ce service en cas de demande ou de nécessité, dans le strict respect des seuils de pauvreté définis par le FSE+.

Garantir l'accès de chacun à l'énergie est un objectif essentiel pour le CPAS de Flémalle afin que chaque habitant de la Commune puisse s'éclairer et se chauffer. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. En termes d'accompagnement de ceux-ci, le Conseil souhaite pérenniser les moyens humains et financiers et l'efficacité des dispositifs qui accompagnent les citoyens, en particulier les moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.). Dans ce cadre, le Conseil souhaite optimiser l'action des différentes subventions qui permettent d'assurer une aide non récupérable aux personnes en situation financière problématique : Fonds social Gaz/électricité, Allocations chauffage, Fonds de participation et d'activation sociale, Fonds social de l'eau.

En matière d'économie sociale, le Conseil souhaite continuer à développer l'ensemble des activités du Service IDESS qui permet de rendre des services indispensables à la population flémalloise la plus défavorisée. Cette législature verra le déménagement du magasin social l'Abichouette et Plus au 148,

Grand'Route, afin de permettre plus de visibilité ainsi qu'un espace commercial plus adapté. Par ailleurs, l'acquisition du 3^{ème} véhicule Mobi Flémalle permettra d'offrir un meilleur service à la population flémalloise.

La pénurie de logements à bas loyer reste une préoccupation permanente mais est liée directement au peu de disponibilités financières des familles au revenu d'intégration ou avec un revenu analogue. Afin de renforcer la politique sociale du logement et de répondre aux défis de la paupérisation d'une partie de la population, le CPAS de Flémalle participera activement à la politique communale en matière de logement, notamment en intervenant dans les diverses initiatives visant à une meilleure information et orientation des citoyens quant à leurs droits, devoirs et opportunités en matière d'habitation.

Par ailleurs, dans une logique d'anticipation, le Conseil souhaite maximiser sa politique en matière de logements d'urgence et de transit afin de permettre de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale en la matière (sans-abris, victimes de violences conjugales, calamités, etc.) et travailler de manière proactive au suivi individualisé des personnes concernées.

Partant du constat que la précarité est multifactorielle et nécessite une réponse globale, le Conseil souhaite amplifier le travail du service de médiation de dettes en réduisant le délai d'attente avant le premier rendez-vous et en accentuant fortement le travail de prévention qui doit accompagner tout dossier de médiation de dettes et en proposant des alternatives à toutes les consommations excessives, notamment dans le cadre du GAPS (Groupe d'appui prévention du surendettement).

Par ailleurs, afin de tenter de répondre aux multiples difficultés auxquelles sont confrontées nos bénéficiaires, le Conseil souhaite également amplifier le travail de la cellule énergie dans le cadre des guidances socio-énergétiques, avec l'objectif de proposer une prise en charge globale.

Flémalle étant particulièrement riche de son tissu associatif, le Conseil maintiendra la coordination sociale qui, par son action de travail en réseau, joue un rôle majeur dans cette mission de coordination et de soutien à l'émergence de projets et actions à mettre en œuvre afin de lutter contre les inégalités. L'objectif de la présente législature consistera à aller vers plus d'opérationnalisation, notamment grâce à une meilleure structuration de la coordination.

L'accès à la santé doit être garanti à tous. Outre les initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoir pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé, les communes disposent de leviers propres pour contribuer à cet objectif. Afin de renforcer l'accessibilité aux soins de santé de première ligne, singulièrement en matière de santé mentale, le Conseil de l'Action sociale continuera à soutenir l'action du Centre de rééducation ambulatoire (CRA), du Service de santé mentale (SSM) ainsi que du service GAPpp (Gestion Autonomie Prévention des Produits Psychotropes).

Le service GAPpp continuera à s'inscrire dans une démarche proactive de :

- promotion et prévention de la santé en visant la déstigmatisation des assuétudes, la participation citoyenne ainsi que l'accès aux ressources et aux dispositifs d'accompagnement spécialisés ;
- lutte contre l'exclusion sociale des personnes directement ou indirectement confrontées à des situations de dépendance ;

- réduction des nuisances publiques liées à l'usage de drogues en visant à limiter les impacts négatifs sur la société.

Au cours de cette législature, le GAPpp souhaite poursuivre ses actions en mettant en avant l'importance de fédérer les acteurs de notre territoire car les problématiques liées aux addictions sont avant tout une question de santé publique qui nous concerne tous.

La mission principale du Service de Santé Mentale consiste à soutenir les personnes fragilisées dans leur cheminement vers une autonomie et une inclusion dans leur communauté de vie, afin de profiter d'un état de santé mentale de qualité.

Afin de mener à bien sa mission, le Service de Santé mentale s'engage à poursuivre les objectifs et mettre en œuvre les actions suivantes :

- Renforcement de l'effectif de l'équipe ;
- Diversification de l'offre de soin en développant davantage l'approche de groupe ;
- Création d'approches cliniques innovantes de proximité ;
- Elaboration de nouvelles conventions de collaboration pour augmenter le relais des prises en charge dans le réseau en santé mentale ;
- Poursuite de l'évaluation et de l'amélioration continue des services proposés ;
- Poursuite de la formation continue des agents ;
- Etc.

En diversifiant l'offre de soins et en travaillant à répondre plus efficacement à la chronicité et à la complexité des troubles mentaux, le Service de Santé Mentale tentera de relever les défis croissants du contexte post-covid. Un travail d'adaptation des services pour permettre une accessibilité universelle aux soins, couplé à une approche globale personnalisée, permettront de mieux répondre aux besoins actuels de santé mentale et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Par ailleurs, eu égard à la pertinence de son action pour la population flémalloise, une convention pluriannuelle sera conclue avec le Centre de Planning familial de Seraing afin de pérenniser pour la durée de la législature communale les actions tant individuelles que collectives en matière d'animation EVRAS, de permanences, de consultations psychologiques, médicales et gynécologiques.

Pour le volet interne du PST, une attention particulière sera consacrée à la mise en place d'un processus continu de veille en matière de cybersécurité, une gestion dynamique des archives ainsi que la mise en œuvre d'une expérience-pilote en matière d'e-box. En outre, le développement de l'intelligence artificielle représente un atout majeur pour la modernisation de l'administration. En tant que levier structurant, l'IA peut soutenir efficacement l'optimisation des ressources disponibles pour les agents. Dans cette optique, le Centre se dotera d'une charte définissant son usage, afin d'améliorer l'efficacité dans la gestion des dossiers.

Par ailleurs, conséquence de l'adoption de la déclaration de politique fédérale, les prochaines semaines seront consacrées à une analyse de nos processus de fonctionnement et la recherche de solutions pragmatiques dans un contexte budgétaire corseté afin de trouver des solutions au niveau des permanences d'accueil pour les bénéficiaires, de même que pour accueillir les travailleurs qui devront être recrutés pour absorber l'augmentation des dossiers sur pied du financement qui nous

sera versé par le Gouvernement fédéral. Un travail d'analyse sera réalisé en interne afin d'examiner comment absorber au mieux cette augmentation sur pied des contraintes budgétaires communales.

Le CPAS de Flémalle entretient des relations étroites avec l'administration communale. Les échanges sont nombreux et les aides mutuelles. Il n'y a pas de doubles emplois car il n'y a pas de service social distinct communal. En matière d'économie d'échelle, la plupart des marchés réalisés pour le CPAS sont réalisés par la Commune. Le Centre maintiendra les synergies sur des aspects administratifs et logistiques déjà existants (bâtiments, informatique, etc.).

Toutefois, partant du constat que la synergie en matière de personnel n'était pas pleinement opérante, une désynergisation complète du service du personnel sera prochainement opérée et les trois agents communaux affectés aux tâches du CPAS seront localisés au siège du CPAS. Les prochaines semaines seront consacrées à lister les dossiers, les procédures, les logiciels et les formations nécessaires de manière à ce que cette désynergisation soit pleinement opérationnelle fin juin 2025.

Une gestion financière rigoureuse est un pilier incontournable afin de garantir la pérennité et l'efficacité des services du CPAS. Le Centre continuera à optimiser ses ressources grâce à une vigilance constante sur les dépenses et à une recherche proactive de subsides auprès des différents niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse de financements régionaux, fédéraux ou européens. Dans tous les cas, le CPAS veillera à une gestion efficace et responsable des finances qui permettra à tout un chacun de vivre dignement.

L'anticipation des mesures gouvernementales sera essentielle pour adapter nos actions de manière proactive et préserver nos finances. Nous analyserons systématiquement les impacts des réformes et politiques publiques, notamment en matière de sécurité sociale, pour ajuster nos priorités et garantir la continuité des aides essentielles.

Le personnel a dû faire face à des crises consécutives : Covid-19 et crise énergétique. Le travail est en perpétuelle mutation, sans compter que les tâches évoluent et se complexifient. Le personnel peut éprouver des difficultés dans l'exécution de son travail. Le Conseil soutiendra le personnel dans ses demandes de formations lorsqu'elles sont utiles à leurs fonctions et au bon fonctionnement du Centre. Le Conseil sera également attentif au bien-être du personnel, sur pied notamment des travaux de la Team Bien-être et du Comité de direction. Il veillera à améliorer, quand c'est possible, les conditions de travail ainsi qu'à mettre en place des solutions afin de prévenir des phénomènes de violences à l'encontre du personnel.

La communication externe du CPAS sera significativement renforcée pour mieux faire connaître nos actions, valoriser nos initiatives et garantir une transparence exemplaire. Une stratégie de communication claire, inclusive et accessible permettra d'établir un lien de confiance durable avec les citoyens, tout en facilitant l'accès à nos services et en mettant en lumière notre impact au quotidien. Nous déploierons des outils modernes et adaptés aux différents publics. Un onglet actualité sur notre site internet informera les citoyens des projets en cours, des événements organisés et des aides disponibles.

En renforçant à la fois la communication externe et interne, le CPAS se dotera d'un levier puissant pour accroître son efficacité, renforcer son image auprès des citoyens et mobiliser toutes ses parties prenantes autour d'un objectif commun : un service social de qualité, proche et transparent.